



SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2014

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 2 juin 2014 à 20:00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale de Saint-Adrien-d'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence de Madame Jessika Lacombe, mairesse.

Sont présents aux délibérations Messieurs les conseillers et Madame la conseillère :

- | | |
|---------------------|------------------------|
| 1- Rock Côté | 4- |
| 2- Caroline Jacques | 5- Jean-Marie Rodrigue |
| 3- | 6- Claude Blais |

Mesdames Solanges Thibault et Dannie Mercier sont absentes.

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière, directrice générale.

Après une minute de silence au début, la séance commença à 20:00 heures.

NO-14-087

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 2 juin 2014 tel que lu par Madame Jessika Lacombe, mairesse présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Intersion des points à l'ordre du jour
3. Adoption des délibérations précédentes
4. Acceptation et adoption des comptes du mois
5. Moniteur/monitrice- Emplois d'été Canada 2014
6. Festival Saint-Adrien En Fête-Juillet 2014
7. Appui au projet «Chemin de Saint-Rémi»
8. Varia
9. Période de question (s)
10. Levée de la séance

22, totalisant 7274.92\$ et autorisent la secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement.

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgetés), la balance de vérification pour le mois de mai 2014.

Réf. : selon les données du logiciel municipal (**PG Mégagest informatique**) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Mme Jessika Lacombe de cette même municipalité.

ADOPTE

NO-14-091

**MONITEUR/MONITRICE
EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2014**

Étant donné que la demande de financement de la municipalité dans le cadre de l'initiative «Emplois d'été Canada 2014 » a été approuvée;

Étant donné que la subvention de 50% que recevra la municipalité est pour l'embauche d'un étudiant ou d'une étudiante pour une période de 6 semaines et 34 heures/semaine et ce à la condition que la personne retourne aux études;

Considérant les besoins de la municipalité d'avoir 3 animatrices :

Il est proposé par ROCK CÔTÉ appuyé par CAROLINE JACQUES et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande engage dans le cadre de l'initiative Emplois d'été Canada 2014 Andréanne Bolduc, étudiante à 34 heures/semaine. Pour combler les besoins, la municipalité engage également Lori Baril Mailhot, étudiante à 34 heures/semaine et Lysa-Pier Bolduc cette dernière à 17 heures/semaine. Les trois personnes agiront comme animatrices de terrains de jeux et du service de garde pour l'été 2014.

Elles seront rémunérées au taux mentionné dans le formulaire de demande de subvention auprès Emplois d'été Canada 2014 et selon l'entente des élus. Elles seront à l'emploi de la Municipalité à compter du 23 juin 2014.

ADOPTE

NO-14-092

**FESTIVAL SAINT-ADRIEN EN FÊTE
4-5-6 JUILLET 2014**

PROPOSÉ PAR : CAROLINE JACQUES

APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent de prêter au « Festival Saint-Adrien En Fête» (terrain, centre communautaire, chalet des sports et autres) ainsi que de vendre de l'alcool pour la tenue de cet évènement qui aura lieu les 4,5 et 6 juillet 2014 dans la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTE

NO-14-093

**APPUI AU PROJET
« CHEMIN DE SAINT-RÉMI »**

ATTENDU QUE nous avons eu l'occasion d'être informé que le Chemin de Saint-Rémi, un sentier de pèlerinage multiple qui se déploiera de la municipalité de Saint-Adrien en Estrie jusqu'à la Ville de Percé, en Gaspésie, empruntera les chemins et sentiers de notre municipalité;

ATTENDU QUE cette présentation nous a permis de constater la teneur de ce projet porteur et mobilisateur et a suscité un grand intérêt de par sa nature unique et des retombées que celui-ci engendrera pour notre collectivité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par CLAUDE BLAIS et appuyé par JEAN-MARIE RODRIGUE et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande confirme son appui à la mise en place de ce projet en co-création (promoteurs-municipalité).

QUE la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande soit ajoutée comme une étape du tracé.

ADOPTE

NO-14-094

VARIA

Aucun point au varia

NO-14-095

PÉRIODE DE QUESTION(S)

Les contribuables assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets.

NO-14-096

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS
APPUYÉ PAR : CAROLINE JACQUES
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20 heures 27.

ADOPTE

Jessika Lacombe
Mairesse

Ghislaine Leblanc
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.